



COMPTE RENDU du Comité Syndical du 03 Mars 2020

L'an deux mille vingt le 3 mars à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Jacques BENARD, Jean-Luc BOURGEOUX, Joseph BOIVENT, Yannick NADESAN, Jean RONSIN, Marc HERVE, Mesdames Valérie FAUCHEUX et Sandrine ROL

Pouvoir : de M. MANGELINCK à M. NADESAN, de M. BONNIN à M. RONSIN, de M. SIELLER à M. LETOURNEL

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Madame Evelyne PANNETIER, Messieurs Nicolas BELLOIR, Joël SIELLER, Jean-Luc MANGELINCK, Philippe BONNIN

Assistaient également : Messieurs Jean-Jacques LEON Comptable public Olivier ROUSSE de la DDTM35, Madame Martine JOUANNET du Symeval, MM. DECONCHY et TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Monsieur Marc HERVE

Nombre de Membres du Comité présents : 10

Nombre de Membres du Comité votants : 13

Date de la convocation : le 20 février 2020

ORDRE DU JOUR

Le Mardi 3 mars 2019 à 9h30
2d, allée Jacques FRIMOT 35 000 RENNES

- N°20/03/1. Approbation du compte rendu du comité du 10 décembre 2019
- N°20/03/2. Désignation d'un secrétaire de séance
- N°20/03/3. Délégations du Président et du bureau
- N°20/03/4. Etat des restes à réaliser 2019 – report
- N°20/03/5. Compte Administratif 2019
- N°20/03/6. Approbation du Compte de Gestion 2019
- N°20/03/7. Affectation du résultat 2019
- N°20/03/8. Adoption du Budget Primitif 2020
- N°20/03/9. Adoption du programme d'opérations 2020
- N°20/03/10. Modification des statuts
- N°20/03/11. Microtunnellier AVA, délégation au Président
- N°20/03/12. Eau pour demain
- N°20/03/13. Rapport d'activités 2019
- N°20/03/14. Charte PPC
- N°20/03/15. Révision PPC Valière
- N°20/03/16. Elu référent PSE (Paiements pour Services Environnementaux)
- N°20/03/17. Programme d'économies d'eau du SMG35
- N°20/03/18. Questions diverses –

Il est 9h50, M. Fauvel introduit la séance en présentant Olivier Vincent, nouvel ingénieur en charge de la protection de la ressource depuis le 1 mars 2020.

N°20/03/01 Approbation du compte rendu du comité du 10 décembre 2019

Le compte rendu du 10 décembre 2019 est validé à l'unanimité.

N°20/03/02 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Marc Hervé est désigné comme secrétaire de séance.

N°20/03/03 Délégations du Président et du bureau

Délégations du Président :

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 11 décembre 2019 au 20 février 2020 :

Date	Objet	Attributaire	Montant (TTC)
03/02/2020	Fiche identitaire Carrefour de l'eau 2020	Autrement	432,00€
03/02/2020	Bilan de Compétence	CDG35	1 634,00€
07/02/2020	Rapport annuel de l'Observatoire de l'eau	Cloitre	1 725,60€
20/02/2020	Lecteur de sauvegarde	RBI	3 642,00€

M. Fauvel remercie le service pour la qualité de l'observatoire

Personnel :

Date	Type de contrat
01/01/2020	Un agent à 80%
01/02 2020	Un agent en longue maladie qui était à mi-temps est repassé à 100%
2/03/2020	Remplacement de l'ingénieur PPC par Monsieur Olivier Vincent

Délégations du bureau :

Dans le cadre de ses délégations le bureau a validé l'éligibilité des dossiers suivants lors de sa réunion du 11/02/2020

Objet	SMP	Stade	Montant finançable
Liaison secondaire usine de Lillion-Mordelles	CEBR	marché	1 190 000 € à 20% soit 238 000€ (paiement direct)
Canalisation secours Vitré et nord Symeval	Symeval	marché	1 397 000€, en paiement direct
Villejean2	CEBR	Révision prix	90% du total

Par ailleurs, le bureau a également validé le lancement d'une embauche d'un animateur pour le démarrage du programme d'économies d'eau par le SMG-Eau35 (CDD d'un an, catégorie A ou B).

Les membres du comité prennent acte de ces décisions

N°20/03/04 Etat des restes à réaliser 2019 – report

Monsieur Trouslard présente les restes à réaliser 2019

Compte - Libellé	Dépenses	Recettes
2031 Frais - étude	261 265,42	
21315 Bâtiments Administratifs	4 000,00	
21355 Installations Bât. Adm	3 000,00	
2315 Immobilisation en cours Installation	42 653,31	
458101 Compte de tiers	57 172,86	
458201 Compte de tiers		57 172,86
TOTAL	368 091,59	57 172,86

L'état des restes à réaliser est voté à l'unanimité

N°20/03/05 Compte Administratif 2019

Mr Trouslard présente les résultats de l'exercice 2019 arrêtés comme suit :

Les principaux chiffres sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	Dépenses	Recettes	Resultat Reporté	Solde d'exécution
Section d'exploitation	5 967 349,02	9 335 491,48	18 294 466,93	21 662 609,39
Section d'investissement	184 454,63	222 389,12	-121 929,29	- 83 994,80
Total Cumulé	6 151 803,65	9 557 880,60	18 172 537,64	21 578 614,59

Le compte administratif affiche les résultats de clôture suivants :

Investissement	- 83 994,80€
Fonctionnement	+21 662 609,39€
Total	21 578 614,59€

Restes à réaliser	Dépenses	Recettes
Section investissement	368 091,59	57 172,86

Les sommes versées aux SMP sont résumées dans le tableau ci-dessous :

collectivité	BP 2019+DM Montant en Euros	Montant des travaux	Inter-connexion	station	usine locale/ antenne secondaire	M. p/BEP	M. p/PPC
SMPBC	284 366,91	224 103,06	0,00	224103,06	0	60 263,85	0,00
	2 915	2 776		2 213	107		
CEBR OUEST	521,59	271,59	454 941,23	644,67	685,69	99 500,00	39 750,00
35	210 833,96	149 294,45	149 294,45	0	0	52 018,51	9 521,00
EPSM	566 441,06	468 236,72	152 601,64	315635,08	0	98 204,34	0,00
SPIR	72 450,88	68 477,72	0,00	68477,72	0	3 973,16	0,00
SYMEVAL	1 048	1 008					
	440,27	940,27	74 994,77	933945,5	0	39 500,00	0,00
IAV	300 000,00	300 000,00	300 000,00	0	0		
	5 398	4 995	1 131	3 755	107	353	
Total	054,67	323,81	832,09	806,03	685,69	459,86	49 271,00
				4 995 323,81			

Après départ du Président, M. Yannick Nadesan, 1er vice –président, fait procéder au vote.
Le Compte administratif 2019 est adopté à l'unanimité.

N°20/03/06 Approbation du Compte de Gestion 2019

M. Fauvel reprend sa place.

Le compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur le Payeur Départemental est en accord avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président.

Le compte de gestion 2019 est adopté à l'unanimité.

N°20/03/07 Affectation du résultat 2019

Conformément à l'instruction comptable M49, le syndicat doit se prononcer sur l'affectation du résultat. La section de fonctionnement du CA 2019 présente un excédent **21 662 609.39€**. Et un déficit de la section d'investissement est de **83 994,80 €**.

Il est proposé d'affecter en section d'investissement un montant de **83 994,80€** au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement et d'inscrire au compte 002 en section de fonctionnement un excédent de **21 578 614,59€**.

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

N°20/03/08 Adoption du Budget Primitif 2020

Le budget est établi sur la base du débat d'orientation budgétaire du 10 /12/2019

Une vue d'ensemble provisoire du BP **2020** est présentée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses de la section d'exploitation	Recettes de la section d'exploitation
Résultat d'exploitation reporté		21 662 609,39
Crédit d'exploitation proposé	30 016 0214,59	8 437 600,00
TOTAL	30 016 214,59	30 016 214,59

INVESTISSEMENT

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Résultat d'investissement reporté	83 994,80	
Crédit d'investissement proposé	15 101 930,60	15 496 844,13
RàR	368 091,59	57 172,86
TOTAL	15 554 016,99	15 554 016,99

Dépenses d'exploitation

Chap	Libellé	BP + DM	CA 2019	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2020
011	Charges à caractère Gén.	368 550,00	111 664,49	423 600,00
012	Charges de pers. et fr. ass.	482 050,00	466 898,40	557 050,00
65	Aut. Char. gestion courante	25 058 000,00	5 362 379,13	13 618 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	400,00	2 500,00
042	Opé d'ordre de transfert	25 948,46	25 948,43	21 603,33
023	Virement à la section d'investissement	438 900,00		15 370 000,00
022	Dépenses imprévues	27 131,75		23 461,26
	TOTAL	26 403 080,21	5 967 349,02	30 016 214,59

Recettes

Chap	Libellé	BP + DM	CA 2019	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2020
013	Atténuation de charges	3 000,00	65 731,86	32 600,00
74	Subvention d'exploitation	8 100 000,00	9 263 214,05	8 400 000,00
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00	4 180,29	5 000,00
77	Produits exceptionnels	0,00	1 752,00	0,00
042	Opé d'ordre de transfert	613,28	613,28	0,00
002	Excédent d'exploitation reporté	18 294 466,93		21 578 614,59
	TOTAL	23 418 158,25	9 335 491,48	30 016 214,59

Investissement

Dépenses

Chap	Libellé	BP + DM	CA 2019	RAR	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2020
13	Subvention d'équipement				
20	Immobilisation Incorporelles	365 858,01	102 072,19	261 265,42	62 000,00
21	Immobilisation Corporelles	39 783,91	8 794,07	7 000,00	19 500,00
23	Immobilisation en cours	82 000,00	39 346,69	42 653,31	15 000 000,00
020	Dépenses Imprévues	22 246,76			20 430,60
040	Opé d'ordre de transfert	613,28	613,28		0
4581	Total des opé. pour compte de tiers	90 801,26		57 172,86	0
	Solde d'exécution Négatif reporté	121 929,29			83 994,80
	TOTAL	723 232,51	184 454,63	368 091,59	15 185 925,40
					15 554 016,99€

Recettes

Chap	Libellé	BP 2019 + DM	CA 2019	RAR	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2020
13	Subvention d'investissement				
20	Immo incorporelles (frais d'étude)	42 000,00	33 628,40		20 414,00
23	Immobilisation en cours				
10	Dot. Fond divers et réserves	2 553,50	3 487,00		84 826,80
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	25 948,46	25 948,43		21 603,33
4582	Opération pour compte de tiers	90 801,26	33 628,40	57 172,86	0
021	Virement sect° d'exploitation	438 900,00			15 370 000,00
	Excédent d'invest. reporté				
	TOTAL	723 232,51	222 389,12	57 172,86	15 496 844,13
					15 554 016,99€

A noter une demande du Symeval pour voir si finance active peut intégrer les emprunts des collectivités fédérer. Le service voit comment cela est possible.

Il est proposé de voter le budget selon les dispositions légales en vigueur, par chapitres.

Le budget 2020 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Valérie Fauchoux).

N°20/03/09 Adoption du programme d'opérations 2020

Le programme est présenté en séance. Voici le tableau récapitulatif :

Collectivité	Report RAR 2019	Programme 2020	TOTAL 2020
SMPBC	341 642,00	335 005,00	676 647,00
CEBR	289 434,09	3 097 236,57	3 386 670,66
EPSM	637 810,50	644 928,46	1 282 738,96
SMP Ouest 35	42 350,00	169 604,00	211 954,00
SMP la Valière	136 950,00	2 627 100,00	2 764 050,00
EPTB Vilaine	0,00	300 000,00	300 000,00
TOTAL	1 448 186,59	7 173 874,03	8 622 060,62

Une discussion a lieu sur la solidarité urbain-rural qui sera un thème à voir par les prochains élus.

Par ailleurs, M. Trouslard précise qu'il y a des lignes sans montant inscrits car on ne connaît pas encore le montant des marchés. Concernant EPSM et Blanche Roche, un courrier sera envoyé sur l'engagement du SMGEau35 pour permettre la signature des marchés. Le dossier devra néanmoins passer en bureau pour l'éligibilité.

A noter qu'environ 70k€ devront être ajoutés pour les opérations concernant l'ex territoire du SPIR.

Le programme d'opérations est adopté à l'unanimité.

N°20/03/10 Modification des statuts

M. Trouslard précise que l'arrêté prenant en compte la modification des statuts du SMGEau35 votée lors du dernier comité a été signé le 28 février 2020 et permet donc de délibérer valablement aujourd'hui sur une nouvelle modification par approbation d'au moins 10 membres.

Avec la loi NOTRe et la prise de compétence par les EPCI au 1^{er} janvier, 4 collectivités ne sont plus incluses dans un SMP et donc dans le SMG. Les élus lors du dernier comité ont souhaité que l'ensemble des collectivités fassent partie du SMG. Pour cela, il faut modifier les statuts en incluant de nouvelles collectivités souhaitant adhérer qui seraient : le SIEFT, CC Montauban-Saint Meen, CC val d'Ille Aubigné et CC Bretagne Romantique. Ces 4 collectivités ont manifesté leur intérêt pour adhérer au SMGEau35. Cependant, après échanges avec les services de la préfecture, le SIEFT n'a pas encore délibéré valablement et la délibération de la CC de Bretagne Romantique n'est valable que pour la convention ; ils devront donc délibérer explicitement pour l'adhésion. Ainsi, ces deux collectivités ne pourront pas être intégrées aujourd'hui.

La répartition des volumes et donc des élus par territoire serait pratiquement inchangée. Le tableau ci-dessous résume la situation (prise en compte des données 2018 conformément aux statuts) :

SMGEau35 Répartition des élus avec nouvelle gouvernance

Adhérents	limites 2019		limites 2020		limites 2021	
	Conso 2018	nb élus	Conso 2018	nb élus	Conso 2018	nb élus
CEBR	22,0	5	22,9	5	23,7	5
SMPEPSM	7,2	2	7,2	2	7,2	2
SYMEVAL	10,1	3	7,2	2	8,2	2
SMP Ouest 35	7,0	2	4,3	1	4,3	1
SMPBC	4,2	1	4,1	1	3,9	1
SPIR	2,3	1				
SIEFT			3,2	1	2,2	1
CC St Meen - Montauban			1,9	1	1,9	1
CC Bretagne Romantique			1,4	1	1,4	1
CC Val-Ille - Aubigné			0,6	1		
Département		3		3		3
TOTAL	52,8	17	52,8	18	52,8	17

Les élus se mettent d'accord sur la rédaction des nouveaux statuts qui consiste principalement à ajouter 2 nouvelles collectivités et à remplacer « SMP » par « membre » et « SMG » par « SMG Eau35 ».

M. Bourgeaux confirme la décision d'EPSM de voter contre en considérant qu'ouvrir la porte aux EPCI entraîne un risque d'explosion des SMP, même s'il est d'accord sur le principe de garder l'ensemble des territoires au sein du SMGEau35.

M. Nadesan répond que ce risque est inhérent à la loi NOTRe et non à la modification des statuts du SMGEau35. Il pense qu'on est dans une période d'entre deux et qu'au contraire accepter les nouvelles collectivités facilitera des regroupements ultérieurs au sein des SMP.

Mme Fauchoux qu'une écriture inclusive soit employée au moins pour la rédaction de l'article 6.

Pour l'instant, on garde une représentation au volume, à voir ultérieurement si on introduit par exemple le nombre d'abonnés.

Ces nouveaux statuts sont adoptés par 11 voix pour et 2 voix contre.

Marc Hervé quitte l'assemblée

N°20/03/11 Microtunnellier AVA, délégation au Président

La Commission d'Appel d'Offres a attribué les lots des marchés de travaux portant sur les canalisations et les ouvrages de l'Aqueduc Vilaine Atlantique. Une information sera réalisée en bureau.

Par ailleurs, un troisième marché de microtunnelier (passage sous la passation en procédure adaptée. Il est proposé d'autoriser le président à relancer ce marché si nécessaire et à attribuer ce marché.

La proposition est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Valérie Fauchoux).

Joseph Boivent quitte l'assemblée

N°20/03/12 Eau pour demain

En juin 2019, le comité du SMG35 avait validé la participation du SMG35 à un projet européen « Interreg » sur la gestion de la rareté de l'eau par les syndicats d'eau potable. Ce projet n'a pas pu voir le jour, notamment en raison du retrait des partenaires anglais (Brexit).

Les SDAEP bretons, le CD29 et le BRGM ont souhaité continuer la démarche engagée et proposer un projet à plus petite échelle, baptisé « Eau pour demain ». Les objectifs restent les suivants :

- Mieux comprendre et prévoir l'évolution des consommations en eau potable : consommations domestiques, agricoles, industrielles
- Affiner la gestion des ressources superficielles et souterraines, notamment en année sèche
- Proposer une stratégie d'amélioration de gestion des ressources superficielles et souterraines

Chaque partenaire du projet porterait une ou plusieurs tâches et accompagnera les autres tâches. Le SMG35 aurait plus particulièrement en charge une étude sur la gestion des risques de défaillance des barrages en année sèche, ainsi qu'une synthèse des difficultés rencontrées par les syndicats d'eau lors des sécheresses récentes.

Il participerait également à une étude sur l'analyse des habitudes de consommation d'eau potable en secteur urbain (métropole rennaise).

Les élus demandent de faire attention à des doublons éventuels avec d'autres études (par exemple celle de la DREAL) et Mme Rol demande au service de réfléchir à la mise en place d'une plateforme de données à l'échelle régionale.

Les élus approuvent à l'unanimité ce projet et le dépôt d'une demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région, qui ont manifesté leur intérêt pour la démarche.

N°20/03/13 Rapport d'activités 2019

Comme tous les ans, un rapport d'activités retraçant l'année écoulée est présenté pour validation à l'assemblée délibérante.

Les principales nouveautés pour 2019 sont les suivantes : mise en œuvre du plan stratégique ressource (marchés hydrogéologie, stage ecod'eau), nouvelles enveloppes qualité, convention tripartite et consultation AVA.

Le rapport d'activités est validé à l'unanimité

N°20/03/14 Charte PPC

La charte d'établissement des périmètres de protection de captages définit les modalités de mise en place et d'actualisation des périmètres de protection : prescriptions agricoles et non agricoles, contenu des dossiers, organisation de la concertation, règles d'indemnisation. La partie financière de cette charte a fait l'objet d'un travail d'actualisation en 2019, piloté par la Chambre Régionale d'Agriculture. Son contenu sera détaillé en comité

Ce document de référence doit être signé par les différents partenaires intervenant dans l'établissement des PPC : Préfecture, Chambre régionale d'Agriculture, SMG-Eau35, Association des Maires de France, Conseil Départemental

Il est proposé d'autoriser le président ou le vice-président en charge de la charte au nom du SMG-Eau35.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

N°20/03/15 Révision PPC Valière

Le SYMEVAL a décidé d'engager la révision des périmètres de protection de la retenue de la Valière, dont la version actuelle date de 1976. En parallèle, la démarche « captages prioritaires » doit être mise en œuvre sur ce territoire, sous la responsabilité du Syndicat de bassin versant Vilaine Amont Chevré

Conformément à ses statuts, le SMG35 assurera l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble de la mise en œuvre de la procédure PPC. Une convention tripartite a été préparée entre le SYMEVAL, le SMG-eau35, et le Syndicat de bassin versant Vilaine Amont Chevré afin de préciser le rôle de chaque intervenant et d'assurer la cohérence entre les différentes démarches.

Il est proposé d'autoriser le président ou un vice-président à signer cette convention pour le SMG-Eau35.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

N°20/03/16 Elu référent PSE (Paiements pour Services Environnementaux)

Le SMG-Eau35 a répondu à l'Appel à Projets de l'Agence de l'Eau sur l'expérimentation de Paiements pour Services Environnementaux. Ce dispositif vise à rémunérer des agriculteurs sur la base de leurs pratiques favorables à l'environnement sur des territoires à forts enjeux, sur la base de critères proposés par des collectivités locales.

Les délais de mise en œuvre de ce projet étant très courts, il est demandé au Comité de désigner un ou plusieurs élus habilité(s) à suivre ce dossier jusqu'à la fin du mandat actuel.

Sandrine Rol, Yannick Nadesan et Philippe Letournel sont désignés comme référents à l'unanimité.

N°20/03/17 Programme d'économies d'eau du SMG35

Remarque : ce point est traité lors du budget (explication nécessaire)

Le SMG35 s'est engagé à mener des actions en faveur des économies d'eau dans le cadre du plan stratégique ressources. A l'issue du stage mené en 2019 et de l'avis de la commission Ressources et du bureau, il est proposé d'engager un programme orienté vers :

- La sensibilisation du grand public : campagne de communication et appui aux structures locales, extension de la démarche d'étiquetage Ecodo en magasins
- L'accompagnement des collectivités et professionnels : diagnostic des consommations
- L'accompagnement spécifique des agriculteurs pour le diagnostic et la réduction de leur consommation d'eau potable (éleveurs notamment)
- L'accompagnement des projets menés par les industries, notamment agro-alimentaires : relations avec les associations et instances professionnelles
- Etiquetage Ecodo en magasin : extension de la démarche initiée sur le bassin rennais

Afin de démarrer ces actions, un animateur sera embauché pour une durée de 1 an.

Le montant total de ces actions s'élève à environ 120 000 €, qui pourraient être engagés sans modifier le montant total du plan « ressources ».

M. Boivent demande à être vigilant pour ne pas faire de doublons. Importance du lien avec les EPCI et le PCAET.

Mme Faucheux réaffirme l'importance des diagnostics au sein des collectivités, des collèges, des lycées et des universités, tant sur les consommations que sur les canalisations.

Mme Rol précise qu'une attention particulière sur ces postes « ressources » est apportée pour les nouvelles réalisations et les rénovations. De plus un ETP est consacré à des diagnostics eau et énergie pour les 50 EHPAD.

M. Nadesan insiste sur l'importance du bon état des réseaux privés, par exemple pour les hopitaux.

Mme Faucheux met l'accent sur l'importance de la communication en cas de sécheresse, insuffisante aujourd'hui par les services de l'état.

Le programme fera l'objet d'une demande financement auprès de l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'appel à Projets « Economies d'eau » (dossier à déposer en mars 2020)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

N°20/03/18 Questions diverses –

La séance est levée à 12h40



The image shows several handwritten signatures in black and blue ink. One signature in black ink is partially legible as 'J. B. ...'. There are approximately seven other signatures, some in blue ink, which are more stylized and less legible. The signatures are scattered across the page, with some appearing to be grouped together.